



Mesure disciplinaire car travail un peu trop lent

Par **hugues33**, le **31/08/2010** à **20:25**

Bonjour,
travaillant actuellement en CDI en tant que préparateur de commande en surgelé pour une grosse société, mon responsable m'as remis ce jour une lettre m'informant d'un entretien dans lequel nous aborderions le fait que des mesures disciplinaires allaient être prise à mon encontre. Je lui ai demandé pourquoi et il m'a répondu que la cause était que mon travail laissait à désirer (sur le point de la vitesse de travail). Cependant dans mon contrat de travail rien n'est mentionné sur ce sujet: je suis préparateur et je dois faire des commandes (pas tant de commandes par jour, non, juste faire des commandes). Je voudrais savoir si cela est légal ou pas. Merci